

Demande/déclaration
Programme de report de l'impôt foncier pour les personnes âgées
Année d'imposition 2021

Formulaire n° 1

Date limite de dépôt de la demande : le 31 décembre 2021

Important : La participation à ce programme est volontaire. Le total du montant de l'impôt reporté en plus du montant des intérêts afférents devient échu et il doit être versé au gouvernement provincial lorsque le bien est vendu ou transféré. En cas de décès, le montant de l'impôt reporté du bien et le montant des intérêts doivent être versés si le bien est vendu ou cédé de n'importe quelle façon à une personne autre que votre conjointe/conjoint. Veuillez lire attentivement les détails relatifs au programme avant de remplir la présente demande.

Section A – Requérent/requérente (doit être le/la propriétaire admissible d'un bien faisant l'objet d'une évaluation)			
Nom du requérent/de la requérente	Numéro d'assurance sociale	Date de naissance AAAA MM JJ	
Nom de la conjointe/du conjoint (le cas échéant)	Numéro d'assurance sociale	Date de naissance AAAA MM JJ	
Adresse postale – Numéro, rue	Ville, municipalité	Province	Code postal
Numéro de téléphone	Numéro de compte du bien (NCB)	Revenu du ménage (requérent/requérente de la demande et conjointe/conjoint) prévu pour l'année en cours \$	

Catégorie de la demande – Veuillez cocher une case.

- Requérent/requérente de la demande ou conjointe/conjoint ayant 65 ans ou plus cette année – Veuillez joindre une copie de votre certificat de naissance ou de votre permis de conduire.
- Conjointe/conjoint survivant – Veuillez joindre une copie du certificat de décès de votre conjoint/conjointe.

TOUS LES PROPRIÉTAIRES INSCRITS DOIVENT REMPLIR L'ENTENTE CI-JOINTE (FORMULAIRE N° 2)

Section B – Déclaration			
<ul style="list-style-type: none"> Je déclare (nous déclarons) que les renseignements contenus dans la présente demande sont, à ma connaissance (à notre connaissance), complets et véridiques. J'habite (nous habitons) le bien résidentiel correspondant au numéro de compte du bien (NCB) indiqué ci-dessus en tant que résidence principale. Je comprends (nous comprenons) que les impôts du bien qui sont reportés et le montant des intérêts devront être versés lorsque le bien sera vendu ou cédé de n'importe quelle façon à une personne autre qu'à ma conjointe (mon conjoint). Je comprends (nous comprenons) que les renseignements ci-dessus seront vérifiés par l'Agence du revenu du Canada (ARC) et par Service Nouveau-Brunswick (SNB). 			
<p><i>Les renseignements personnels sur cette demande sont recueillis en vertu de la Loi sur l'impôt foncier et ils serviront à déterminer l'admissibilité au Programme de report de l'impôt foncier pour les personnes âgées et à l'administration nécessaires de ce programme. Vous pouvez faire part de vos questions sur la collecte et l'utilisation de ces renseignements au gestionnaire des Comptabilité d'impôt, Finances et Conseil du Trésor, C.P. 3000, Fredericton (N.-B.) E3B 5G5. N° de téléphone : 1-800-669-7070, adresse électronique : wwwfin@gnb.ca.</i></p>			
Signature de l'auteur/auteure de la demande	Date de la signature AAAA MM JJ	Signature de la conjointe/du conjoint	Date de la signature AAAA MM JJ

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMPOSER LE 1-800-669-7070

Entente relativement au Programme de report de l'impôt foncier pour les personnes âgées

Formulaire n° 2

Numéro de compte du bien (NCB) :

TOUS les propriétaires d'un bien faisant l'objet d'une évaluation doivent remplir la présente entente pour permettre le report de l'impôt foncier sur le bien susmentionné. Assurez-vous de lire toutes les conditions de l'entente avant de la signer. Si vous manquez d'espace, joignez une liste séparée.

Je suis (nous sommes) le/la propriétaire (les propriétaires) du bien indiqué dans la demande et j'accepte (nous acceptons) par les présentes de m'inscrire (nous inscrire) au Programme de report de l'impôt foncier pour les personnes âgées et de reporter le montant total de l'augmentation annuelle de l'impôt foncier du bien. Je comprends (nous comprenons) que lorsqu'un bien est inscrit à ce programme, le report de l'impôt ainsi que les intérêts afférents continuent jusqu'à ce que le bien soit vendu ou transféré. Je comprends (nous comprenons) que le montant de l'impôt foncier et le montant des intérêts constituent un privilège qui grève le bien conformément aux dispositions de la *Loi sur l'impôt foncier*.

J'accepte (nous acceptons) par les présentes les conditions suivantes.

- Je rembourserai (nous rembourserons) le montant de tous les impôts reportés en plus des intérêts dus à la fin de l'entente en vertu de cette entente.
- J'informerai (nous informerons) le gouvernement de la province dans le cas du décès d'un propriétaire ou lorsque le bien sera vendu, transféré ou cédé de quelque façon.

Nom au complet	Signature	Date de la signature AAAA MM JJ
Nom au complet	Signature	Date de la signature AAAA MM JJ
Nom au complet	Signature	Date de la signature AAAA MM JJ
Nom au complet	Signature	Date de la signature AAAA MM JJ
Nom au complet	Signature	Date de la signature AAAA MM JJ
Nom au complet	Signature	Date de la signature AAAA MM JJ

Les renseignements personnels sur cette demande sont recueillis en vertu de la Loi sur l'impôt foncier et ils serviront à déterminer l'admissibilité au Programme de report de l'impôt foncier pour les personnes âgées et à l'administration nécessaires de ce programme. Vous pouvez faire part de vos questions sur la collecte et l'utilisation de ces renseignements au gestionnaire des Comptabilité d'impôt, Finances et Conseil du Trésor, C.P. 3000, Fredericton (N.-B.) E3B 5G5. N° de téléphone : 1-800-669-7070, adresse électronique : wwwfin@gnb.ca.